

Semaine du 18 avril au 2 mai 2021

4^e Dimanche de Pâques

Horaires des célébrations

Dimanche 25 avril 2021

9h30 Église Saint-Gérard-Majella

Abbé Albert Brodeur
Simonne et Charles Meilleur

Michelle & Gaétan Chartrand
Rachel & Robert Morgan

11h Église Saint-Joseph

Maria Rivest & Maria Gauthier
Léopold Martel

Serge Gauthier
Hélène & Gilbert Meilleur

Dimanche 2 mai 2021

9h30 Église Saint-Gérard-Majella

Luc Boisclair
Aux intentions personnelles

David Gareau
Une paroissienne J.L.

11h Église Saint-Joseph

Aux intentions personnelles
Thérèse Paquin-Danis

Jeannette Meilleur
Louiselle Dubé

Lampe du sanctuaire

Église Saint-Gérard-Majella
Église Saint-Joseph

Hélène Meilleur & Philippe Nantel
Christian Sigouin

Merci pour vos contributions. Votre appui financier est très important.

Quête du 18 avril 2021 **VB** 154.20\$ **K** 198.50\$

Cultes 53.75\$

Contribution annuelle

Dîme 2021

St-Gérard 1525.00\$

St-Joseph 665.00\$

Merci de donner à la Paroisse Bon Pasteur.

4^{ème} Dimanche de Pâques. Dans le cœur de Dieu. Le quatrième dimanche de Pâques est appelé « dimanche du Bon Pasteur » et est proposé à toute l'Église comme un jour de prière pour les vocations religieuses presbytérales. Depuis quelque temps on a ajouté laïques engagés en service d'Église parmi les intentions de prière pour les vocations. La liturgie de la messe de ce dimanche nous propose des extraits du chapitre 10 de l'*Évangile selon saint Jean* où Jésus se définit comme le Bon Pasteur qui, à la différence d'un simple engagé, donne sa vie pour ses brebis. On y apprend que Jésus prend soin des humains que le Père lui a confiés pour qu'il les entraîne dans le cœur de Dieu, jusque dans la vie éternelle qui sera, selon moi, comme une « conversation amoureuse » avec Dieu, sans limite ni limitation.

Jésus s'acquitte de cette « mission pastorale » en se donnant comme priorité de bien connaître ses brebis ; c'est la condition pour qu'elles écoutent sa voix et le suivent. Depuis le concile Vatican II, – depuis une cinquantaine d'années en fait –, on s'est mis à utiliser la figure du Bon Pasteur pour désigner les prêtres dans l'exercice de leur ministère. Cette figure s'étend aussi à toute personne qui exerce une mission pastorale en Église. Le pape François se plaît à répéter, depuis l'Exhortation *La Joie de l'Évangile*, que les évangélistes, en se faisant proches de leurs frères et sœurs, en agissant avec humilité et compassion, « ont ainsi l'odeur des brebis et celles-ci écoutent leur voix (¶ 24). Plus loin, le pape écrit que les évangélistes, pour comprendre les réalités humaines, doivent s'en approcher avec le regard du Bon Pasteur, qui ne cherche pas à juger mais à aimer » (¶ 125).

Le calendrier a fait que ce dimanche du Bon Pasteur coïncide avec la fête des Mères dans la société civile. Depuis les premiers siècles, la famille chrétienne a souvent été présentée comme une Église domestique, la plus petite communauté chrétienne appelée à vivre centrée sur le Christ. On sait que les mères, au cœur de leur famille, remplissent comme un vrai « ministère » de communion, d'éducation à l'amour, au partage, à la solidarité. Souhaitons bonne fête à nos mères. Et osons reconnaître qu'elles agissent à la manière du Bon Pasteur, car elles aussi connaissent bien leurs enfants, capables elles aussi de donner leur vie pour eux.

En la fête de la Résurrection, le 4 avril 2021, j'ai procédé aux nominations suivantes : Les abbés Fabrice Nsamolo et Marc Richer sont nommés vicaires généraux dans les deux diocèses de Mont-Laurier de Saint-Jérôme.

L'abbé Nsamolo sera responsable des questions d'ordre administratif et juridique. L'abbé Richer sera responsable des questions d'ordre pastoral. De plus, le 18 avril 2021, j'annonce les nominations suivantes :

L'abbé Athanase Ndikumana est nommé, à compter du 1er octobre 2021, prêtre modérateur de la charge pastorale de la paroisse Sainte-Marie-Madeleine, du diocèse de Saint-Jérôme, comprenant les communautés de Saint-Janvier et de Saint-Augustin.

L'abbé Jean-François Roy est nommé, à compter du 1er juillet 2021, prêtre modérateur de la charge pastorale du secteur pastoral Mont-Laurier, comprenant les paroisses Notre-Dame-de-l'Alliance, Bon Pasteur et Notre-Dame-de-l'Espérance. Compte tenu de la cathédrale, l'évêque accompagnera d'une manière particulière la fabrique Notre-Dame-de-l'Alliance.

L'abbé Protais Niyonsaba est nommé, à compter du 1er juillet 2021, prêtre modérateur de la charge pastorale de la paroisse Notre-Dame-de-la Lièvre. L'abbé Niyonsaba est nommé également membre de l'équipe chargée du secteur pastoral Mont-Laurier en raison de deux jours par semaine.

L'abbé Marc Richer, en plus de son office de vicaire général, est nommé à compter du 1er juillet 2021, membre de l'équipe chargée du secteur pastoral Mont-Tremblant.

L'abbé Fabrice Nsamolo, est nommé, à compter du 1er juillet 2021, chancelier avec les facultés d'un vicaire général aux affaires canoniques et juridiques dans les

diocèses de Mont-Laurier et Saint-Jérôme. Monsieur François Cardinal sera, à compter du 1er juillet 2021, adjoint aux chancelleries et responsable des archives pour les deux diocèses. † Raymond Poisson Évêque de Mont-Laurier et de Saint-Jérôme

Règles à l'intérieur du lieu de culte

- Les participants doivent conserver leur couvre-visage ou leur masque de procédure selon les consignes du palier d'alerte sauf dans les cas d'exception nommés dans les consignes principales.
- Les participants sont encouragés à ne pas parler dans la mesure du possible et à murmurer leurs prières
- Pour tous les rituels, il ne peut y avoir, en aucun temps, partage entre les participants d'un objet ou encore de contacts physiques. Des objets à usage unique doivent être utilisés et la distanciation physique doit être respectée.
- Pour les offrandes ou collectes, on évitera les échanges monétaires et on privilégiera des moyens alternatifs (ex. : plateformes électroniques de dons). Un panier de dépôt pourrait être prévu à la sortie et les participants invités à y déposer leurs offrandes.
- L'officiant ou un bénévole n'est pas tenu de porter le masque lorsqu'il prend la parole s'il est à plus de deux mètres des autres personnes ou s'il est derrière une barrière
- Il est strictement interdit de faire intervenir un ensemble choral en toutes circonstances ou de faire chanter les participants. S'il y a lieu, un ou deux chanteurs interviendront à une distance supérieure à deux mètres entre elles ainsi qu'entre elles et le public.
- L'utilisation d'une barrière en plexiglas est encouragée devant les célébrants ou les chanteurs
- Utiliser un système de son avec microphone pour éviter aux célébrants et aux chanteurs de projeter la voix

Consigne principale— Alerte (rouge) maximale applique de manière ciblée des mesures plus restrictives pouvant aller jusqu'à faire cesser les activités non essentielles pour lesquelles le risque ne peut pas être contrôlé suffisamment, en évitant autant que possible un confinement généralisé comme lors de la première vague de la pandémie.

- Couvre-feu entre 21h30 et 5h00
- Nombre maximal de 25 participants dans un lieu de culte. Si le lieu de culte occupe un bâtiment au complet, la limite s'applique au bâtiment. La tenue d'un registre est obligatoire
- Une distance minimale de deux mètres est maintenue entre les personnes qui s'y trouvent, même lorsqu'elles demeurent à leur place et ne circulent pas, à moins qu'il s'agisse d'occupants d'une même résidence privée ou de ce qui en tient lieu • Port d'un masque de procédure en tout temps sauf pour les personnes qui retirent momentanément leur masque de procédure pour boire ou manger
- Nombre maximal de 25 personnes pour les funérailles et les mariages, avec tenue obligatoire d'un registre

Nous sommes à la recherche d'une personne avec son équipement pour faire l'entretien du gazon de l'église et du cimetière de Kiamika, vous pouvez envoyer vos soumissions à la Paroisse Bon Pasteur (138, rue Barrette Lac-des-Écorces J0W1H0) avant le 1^{er} mai. Information 819-585-2430 du lundi au mercredi.